

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 27

Artikel: A la manière suisse ou : La liberté des consciences
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ON BRAVO BOUIBO

C'EST sè passàve à l'écoula de la demeindze dein onna petita coumouna, Vela-lè-Dze-nelhie que crâio. Cllia demeindze quie, ti lè bouibo de l'èindrâ — l'étant bin onna do-zanna — l'avant fè l'écoula bossounâre, hormi ion, on tot petit craset que l'étai vegnâi tot solet et que l'avâi racontâ que ti sè camerardo l'étant à la marauda per dèssu lo cersî de coumouna. Lo menistre fut conteint de vèrè qu'ein avâi omète ion que l'étai meillâo que lè z'auto et la demeindze d'apri, ie dit dinse âo bouibo, câ cllidzo qu'è, l'étant vegnâi por cein que lè cerise l'étant passâie :

— Lâi a houit dzo, vo z'âi ti étâ rappelhî lè cerise na pas venî à l'écoulâ. Vo z'ite ti dâi serpeint. Lâi a rein que lo petit Tiumou que n'è pas z'u su lo cersî. N'è-te pas verè, mon petit Tiumou, que te n'a pas étâ t'aguelhî per dèssu lo cersî.

— Na, monsu.

— T'a bin t'è! Vo vâide, l'è pe petit et pe dzouveno que ti vo et tot parâi l'è li que vo baille lo boun'exemplio. Sède-vo pas ein profitâ, merdâo que vo z'ite! Et t'è, mon petit Tiumou, dis-lau à ti t'è croûio camerardo porquie te n'a pas voliu alla maraudâ avoué leu. Dèveze pi bin fè, que l'oiant ti. N'è-te pas que l'étai que te volliâve pas fère l'écoula bossounâre la demeindze et que t'amâve mî venî ici. N'è-te pas dinse, mon petit Tiumou?

— Nâ! ma fâi! monsu, so repond lo petit Tiumou, ma manquâve à l'êtsila lè dou patson d'avau. N'è jamè pu attrapâ lo troisièmo po m'aguelhî amon. Adan, dinse, m'a bin faliu allâ à l'écoula de la demeindze.

MARC A LOUIS.

Pas de veine. — Entre deux amis qui se rencontrent à l'heure du repas :

— As-tu diné?

— Oui.

— C'est fâcheux, je t'aurais invité!...

Une semaine après, à la même heure :

— As-tu diné?

— Non.

— Comme tu dînes tard!...

A LA MANIÈRE SUISSE

OU LA LIBERTÉ DES CONSCIENCES

DEPUIS que la guerre la plus terrible qu'ait vue l'histoire désolé l'Europe, Suisses romands et Suisses alémaniques ont quel que peine à s'entendre. Est-ce désaccord caractérisé, est-ce simple malentendu? Les avis diffèrent. Les uns disent : « Il y a fossé entre les deux fractions du pays » ; les autres répliquent : « Mais non, les Suisses sont beaucoup plus unis qu'on ne le croit. » L'avenir montrera qui a raison.

Où il y a défaut d'entente, à coup sûr, c'est sur la tutelle, par trop autoritaire, qu'en dépit de nos traditions de liberté, en dépit de la constitution même, le gouvernement fédéral, s'excusant sur des pleins pouvoirs qui lui ont été accordés en toute confiance, entend exercer sur le libre jugement des citoyens ou plutôt sur les manifestations de ce jugement. Nos Confédérés alémaniques, façonnés maintenant à la manière allemande et à ses raideurs, s'accommodent de ce régime ; à nous autres, Romands, qui avons le culte de la liberté individuelle, cette tutelle excessive et tracassière est intolérable.

Voici ce qu'écrivait, à ce propos, dans la *Semaine littéraire*, M. Albert Bonnard :

« Pour que nous gardions la joie et la fierté d'être Suisses, il faut que nous soyons gouvernés à la Suisse, sous des institutions suisses, par des gouvernants animés de l'esprit suisse. Des difficultés formidables nous attendent quelle

que soit l'issue de la guerre. Il ne faut pas s'y préparer en semant le mécontentement par une oppression gauche et irritante, inutile aussi, car la pensée est incompressible : le Conseil fédéral le verra bien. Et c'est humilier notre petit pays que de refuser à ses citoyens, pour ne pas déplaire à l'étranger, le droit de dire ce qu'ils pensent des événements européens. La Suisse comme telle est neutre. C'est un devoir des pouvoirs publics. Jamais ils ne l'exerceront de façon trop farouche. Pour le reste, chez les individus, la neutralité des esprits, des consciences et des âmes serait une dégradation, si elle n'était simplement impossible. »

C'est bien là l'exacte expression de la pensée romande.

Empressement méconnu. — A la gare, un commissionnaire-portefaix se précipite vers une Anglaise qui vient de descendre de wagon, une valise à chaque main :

— Madame ne veut pas se débarrasser de quelque chose ?

— Aô ! yes !... De vô !

Au marché. — Avez-vous des œufs que vous puissiez me garantir ne pas contenir des petits poulets ?

— Vouï, madame, voilà des œufs de cane.

VALAISANNERIES DU « CONTEUR »

XI

Histoire d'un « seri ».

COMMENT appelez-vous le *fromage blanc* produit du petit-lait ? *Sérac* (vous savez qu'on appelle de ce nom les volumineuses protubérances de la surface glacière qui leur ressemblent), *séré* ou *sérel*? Dites-le nous, Pierre d'Antan et autres érudits, pour qui le *Conteur* est un véritable *intermédiaire des chercheurs et des curieux* romands ! Pour moi, fidèle à mon patois valaisan, je ne change en rien sa désignation locale : *seri*. Et maintenant vite à mes moutons !

C'était à la montagne, le jour du partage du *fruit*, en l'an de grâce 19... Quand chacun eut obtenu son écot, la quote-part lui revenant au prorata du lait fourni par ses vaches durant l'estivage, on mit à l'encan diverses choses qu'on ne partageait point, entre autres un *seri* qui deviendrait la possession du plus offrant. Et l'enchère eut lieu séance tenante. Quelques amateurs misèrent à partir de 30 centimes, prix minimum fixé par la commission *ad hoc*. Parmi les concurrents se trouva le vieux César, le Crésus de la corporation (pas le *crésu*, ni la lumière) et peut-être de la vallée avec ses nombreuses vaches, ce qui ne l'empêchait pas d'être la véritable incarnation de l'avarice sordide, un harpagon valaisan, ni plus, ni moins ! Bien sûr que la pensée était d'acquérir le *seri* à bon marché sur l'alpage et de le revendre cher, une fois descendu au village, à de pauvres gens qui ne peuvent se payer du fromage. Calcul et arrière-pensée d'usurier ! Vous cherchiez en vain autre chose dans la tête du vieux César, les mauvaises langues le disaient, du moins.

D'aussi chiches considérations n'entraient pas dans la cervelle de son fils Jean-Paul, pas mal benêt, mais assez bien pourvu en prétentions, le seul de ses enfants qui restât avec le vieux depuis le veuvage de ce dernier. Ses frères, plus débrouillards, s'étaient envolés un à un du foyer paternel, où un vieillard revêche et grognon était sans cesse désolé de voir dévorer à ses rejets tant de bonne *viande* !

Jean-Paul aurait désiré le *seri* et il maugréait contre la lenteur des opérations de l'enchère.

¹ *Viande*, à ici, comme son relatif du patois valaisan, le sens général de nourriture, aliments.

Pourquoi le vieux mettait-il tant d'adresse diplomatique pour l'avoir à bon marché ? Pourquoi maquignonner sur des centimes, l'argent ne manquait pourtant pas à la maison ? Il n'en revenait pas de tant d'hésitations paternelles !

Les mises allaient leur train. Des 30 centimes du début, on avait poussé à 33, puis par degré le richard avait crié 35, sur quoi un concurrent avait rétorqué 36. César jeta à son adversaire une œillade courroucée, puis d'une voix pleine de dépit mita 37, bien résolu cette fois de ne pas pousser plus loin.

Le fils suivait les opérations avec intérêt, bien que peu au courant de ces affaires commerciales. Quelque loustic voulut essayer de jouer un bon tour au vieux pingre. Possédant la confiance du fils, il lui souffla discrètement à l'oreille :

— Bougre de fou, tu laisses échapper le *seri* ! Tu as autant de *droits*, toi, que le vieux d'en chérir. Crois-moi, fais-le bien vite !

Et le toqué de suivre ce conseil à la lettre. Il mita sur le vieux en criant tout à coup 50, au milieu du rire homérique des spectateurs.

Le vieux se retourna ahuri et exaspéré du côté d'où venait la voix de son fils.

— Bougre de *taboçu* ! (crétin, au degré superlatif.)

Et Jean-Paul de rétorquer radieux et triomphant :

— Nous l'avons cette fois le *seri*.

Et César eut beau se regimber, il dut prendre ce *denrée*² au prix exagéré consenti par son fils. Il est superflu de dire que les concurrents de tout à l'heure refusèrent de surenchérir à ce taux-là.

On parla longtemps du *seri* de César et de Jean-Paul et on en parle encore, bien que la victoire de la farce soit morte depuis.

MAURICE GABBUD.

² *Denrée* est masculin dans les dialectes valaisans.

Pour balance. — Henriette est cuisinière de madame Califourchon, mais comme son service laisse à désirer, madame lui annonce qu'elle lui donne ses huit jours.

Henriette, outrée, suffoque de colère et réplique dignement :

— Comme je ne veux rien devoir à madame, je lui en donne autant... je partirai dans quinze jours.

A chacun son dû

AU sujet du sonnet intitulé « La « Sainte guerre », que nous avons publié le 12 juin sous la signature *Pstt*, M. Louis Avenne a écrit à la *Suisse*, qui avait reproduit le dit sonnet, une lettre dont voici un extrait :

« Pourquoi ce *pstt*, qui est à la fois un appel et un refus de se faire connaître ? Pourquoi ce mystère excitant ?

» Permettez-moi de violer cet anonymat. Un viol de plus ou de moins, aujourd'hui !... Prenons donc les œuvres complètes de J. Autran, qui fut de l'Académie française. Ouvrez le volume quatrième de l'édition 1875, Michel Lévy frères. A la page trois cent sept, sous le titre « Les tétragrammes d'un roi », vous lirez le sonnet susdit. Il est précédé d'un autre sonnet fort spirituel, narquois en diable, intitulé Henri Heine et dont voici les deux tercets :

C'était la grâce et l'ironie !

La France adopta ce génie

Qui lisait dans son rituel.

— « Viens, lui dit-elle, je te gagne :

Un Allemand spirituel

Commence par fuir l'Allemagne. »

» Et ces vers, comme les autres, je le répète sont signés non pas *Pstt*, mais J. Autran. Revenons à César... »